

# Rapport d'orientation budgétaire

Préalable à l'élaboration du Budget Prévisionnel de l'Edenn pour  
l'exercice 2025

## Table des matières

1	Cadre réglementaire du ROB .....	2
2	Structure du Budget .....	2
2.1	Section de Fonctionnement .....	2
2.2	Section d'Investissement .....	2
2.3	Endettement .....	3
2.4	Trésorerie .....	3
3	Analyse thématique .....	4
3.1	Dépenses de fonctionnement .....	4
3.1.1	Dépenses de structure .....	4
3.1.2	Dépenses de personnel/élus et assimilés .....	5
3.1.3	Actions annuelles .....	7
3.1.4	Divers .....	8
3.1.5	Synthèse concernant les dépenses de fonctionnement de l'année 2024 .....	9
3.2	Recettes de fonctionnement. ....	10
3.2.1	Subventions et recettes des conventions .....	10
3.2.2	Recettes diverses .....	11
3.2.3	Participations annuelles des membres .....	12
3.3	Dépenses d'investissement .....	15
3.4	Recettes d'investissement. ....	16
4	Équilibre général du budget – Fonds de roulement .....	18
5	Approche pluriannuelle .....	20

## **1 Cadre réglementaire du ROB**

Le Code général des collectivités territoriales prévoit, dans son article L. 2312-1, que l'adoption du budget prévisionnel par l'assemblée délibérante est obligatoirement précédée par la présentation d'un « rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette ». Celui-ci est complété, notamment pour les Syndicats mixtes comprenant des communes de plus de 10 000 habitants, par une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

## **2 Structure du Budget**

Le budget prévisionnel constitue le principal outil de pilotage financier de l'Edenn, permettant de décliner dans l'année en cours les missions du Syndicat.

Il est construit sur les mêmes normes comptables (M57 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022) que les communes ou EPCI. Il obéit par conséquent aux logiques financières habituelles pour les membres de l'Edenn.

### **2.1 Section de Fonctionnement**

De manière synthétique, on peut décomposer le budget de fonctionnement de l'Edenn sous forme de blocs de dépenses et de recettes thématiques.

Pour les dépenses de fonctionnement, on retrouve ainsi :

- les dépenses de structure : locaux, véhicules, équipements et frais associés
- les dépenses de personnel, d'indemnités d'élus et assimilés ainsi que les frais associés
- les dépenses liées aux actions spécifiques de l'Edenn (études, communication, etc.)
- quelques dépenses hors catégorie

De la même façon en recettes, on identifie, outre la reprise du résultat de l'année précédente :

- les participations statutaires des membres
- les subventions et participations, lesquelles se divisent elles-mêmes entre :
  - les subventions sur les postes
  - les subventions et participations concernant les actions
- quelques recettes techniques diverses

### **2.2 Section d'Investissement**

La section d'investissement comprend dans son volet « dépenses » :

- Les dépenses liées aux actions menées relevant de l'investissement : actions « anti-transfert » (plantations de haies, création de zones tampon artificielles, etc.) sur les zones prioritaires du bassin versant, et travaux de rivière sur la part du BV dans le département du Maine et Loire (compétence GEMAPI)

- Des dépenses techniques relevant de l'investissement (informatique, téléphonie, véhicules, etc.)

Les recettes permettant classiquement d'équilibrer la section d'investissement sont les suivantes :

- Les subventions et concours financiers d'investissement
- Les recettes diverses d'investissement (ventes de matériels, etc.)
- Le recours à l'emprunt
- Le virement depuis la section de fonctionnement.

Il n'a pas été nécessaire en 2024 de mobiliser la section de fonctionnement (au-delà de la couverture obligatoire des amortissements) pour l'équilibre de la section d'investissement, ni de procéder à des emprunts (cf. plus loin).

L'Edenn n'a en outre pas mis en place d'engagements pluriannuels d'investissements.

### **2.3 Endettement**

L'endettement constitue pour les collectivités un outil permettant de lisser sur plusieurs exercices la réalisation d'investissements structurants dont le bénéfice porte sur plusieurs années.

La somme empruntée constitue alors une recette d'investissement, et les remboursements se partagent tout au long de la période des remboursements entre dépenses d'investissement (annuités en capital) et de fonctionnement (intérêts annuels).

L'Edenn a historiquement un endettement nul, et les perspectives connues pour l'avenir ne conduisent pas à proposer d'inscrire d'emprunt au budget en 2025.

### **2.4 Trésorerie**

L'Edenn dispose d'un fonds de roulement, qui est utilisé pour absorber les décalages parfois longs entre l'engagement des dépenses et le paiement des subventions.

La décision a été prise en 2020 de permettre au Syndicat d'avoir recours à une ligne de trésorerie, la Présidente ayant délégué dans ce but dans les limites des inscriptions budgétaires.

Les budgets successifs ont prévu, par sécurité, les crédits permettant la conclusion d'un tel outil de portage de trésorerie, qui n'a cependant pas été utilisé.

Lors de l'été 2021 l'Edenn a connu une situation proche d'un défaut ponctuel de trésorerie, qui cependant a pu être gérée sans recours à une ligne de trésorerie. Le bilan financier, positif en 2021, a permis la reconstitution de la trésorerie à un niveau plus élevé. Cette situation, combinée à une pratique d'appel des fonds plus anticipée a conduit à une situation de trésorerie sans difficulté depuis l'exercice 2022.

Il reste cependant proposé que les crédits nécessaires à la mise en place d'une telle ligne soient inscrits au budget primitif de l'année 2025.

### 3 Analyse thématique

Pour chacun des blocs thématiques évoqués plus haut et qui composent le budget de l'Edenn, ce document présente les éléments permettant d'en saisir la dynamique, ainsi que les hypothèses à retenir pour la construction du Budget Prévisionnel 2025.

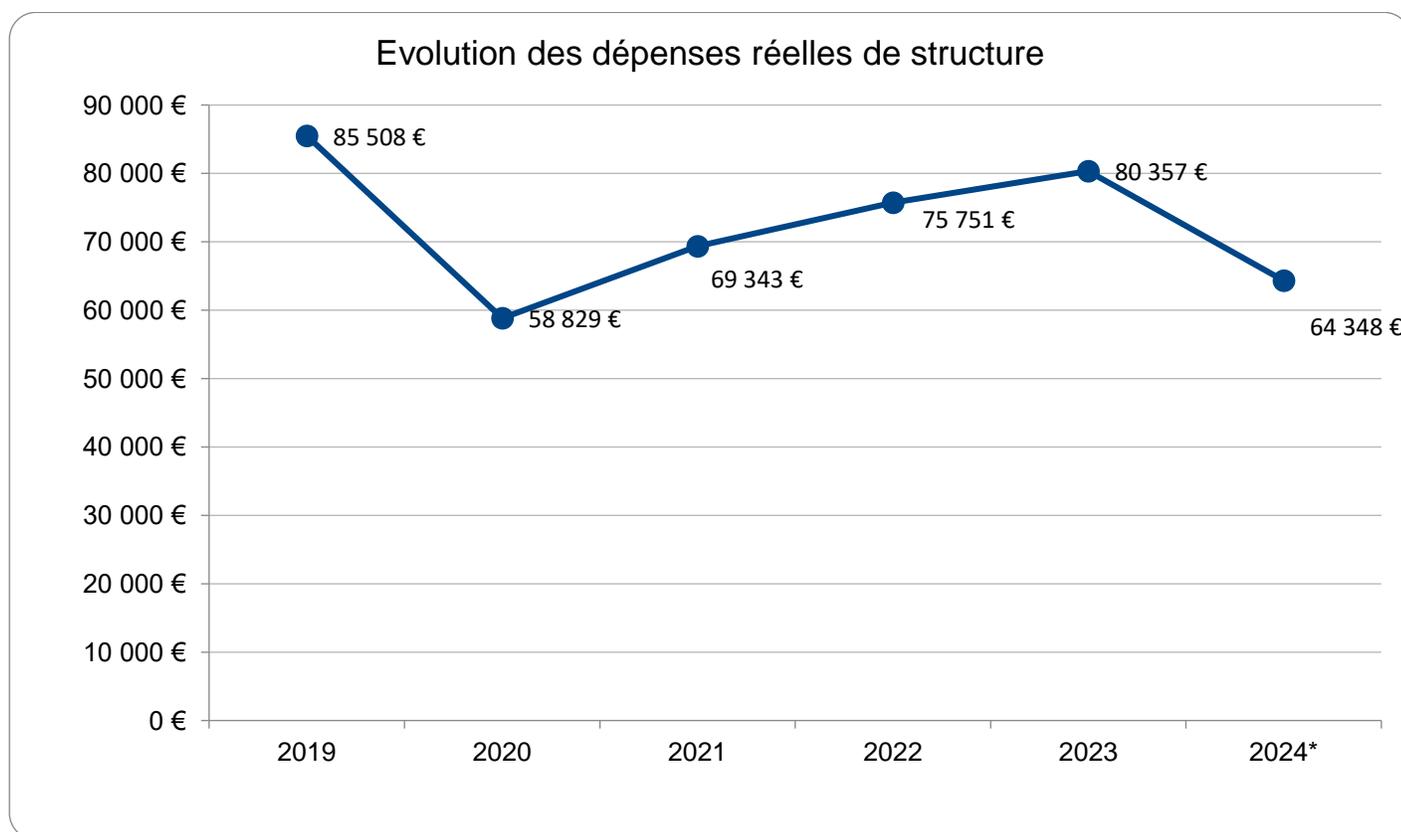
Pour les années 2019 à 2023, ces éléments sont basés sur les inscriptions réelles (dépenses et recettes) de l'année concernée, sur la base des comptes administratifs adoptés. **Les éléments de l'année 2024 sont établis sur la base des éléments provisoires connus à la fin 2024**, lesquels ne seront définitifs qu'à l'occasion du vote du Compte administratif par le Comité Syndical.

#### 3.1 Dépenses de fonctionnement

##### 3.1.1 Dépenses de structure

Les dépenses prises en compte comprennent les éléments suivants :

- L'ensemble des éléments relatifs aux locaux de travail : loyers, fluides, communications, assurances, etc.
- Les éléments concernant les véhicules professionnels (3 voitures et 1 bateau), y compris entretien, carburants, assurances, etc.
- Les moyens de travail du personnel : informatique, fournitures administratives, consommables, EPI, vêtements de travail, documentation, etc.
- Les formations, colloques, cérémonies, etc.



Après la baisse des dépenses en 2020 dues aux effets du déménagement des locaux en 2019, les frais généraux ont remonté pour se stabiliser sur la période 2022-23.

On constate en 2024 une légère baisse, qui reflète à la fois le résultat de démarches d'optimisation (maintenance, téléphonie, affranchissement...) et des effets de rattrapages comptables d'une année sur l'autre (notamment, 5 trimestres de loyer en 2023 contre 3 en 2024)

Les hypothèses de dépenses envisagées pour la construction du Budget Prévisionnel 2025 conduisent à des évolutions sur les postes suivants :

- Stabilité globale des dépenses et suppression des provisions pour l'anticipation du déménagement
- Ajustement des besoins matériels concernant le suivi sanitaire, avec une hypothèse de poursuite des analyses sur les secteurs de Vioreau et de l'Erdre (ces dépenses étant équilibrées par des recettes correspondantes des communes et du Département)
- Ouverture de crédits pour l'actualisation de l'étude financière datant de 2021.

Ceci conduirait à la projection suivante pour le Budget Prévisionnel 2025 :

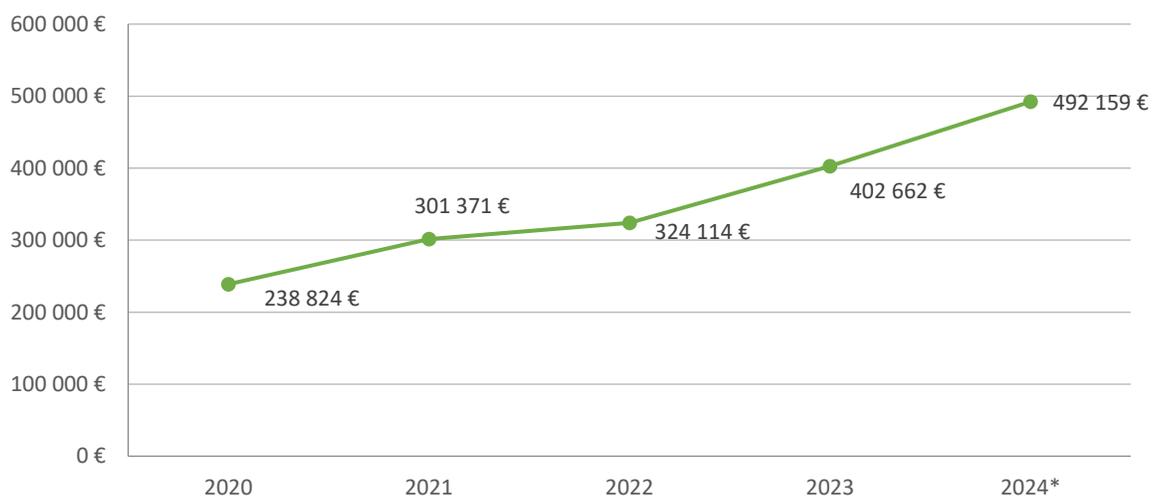
Poste de dépenses	Montant BP 2024	Projection BP 2025	Evolution
Dépenses de structure	117 150 €	110 700 €	-6%

### 3.1.2 Dépenses de personnel/élus et assimilés

Les dépenses prises en compte comprennent les éléments suivants :

- Les salaires, participations et cotisations liées aux rémunérations de l'équipe
- Les frais associés : assurance des risques statutaires, médecine du travail, prestation RH du CdG44, dépenses de déplacement et de mission, etc.
- Les indemnités (y compris cotisations relatives) des élus

Evolution des dépenses de personnel et élus



Après une année 2020 atypique (non-remplacement du poste de direction pendant 3 mois), les dépenses sur la période 2021-2024 reflètent :

- Les différents recrutements :
  - chargé de mission agricole courant 2021 puis en année pleine depuis 2022
  - animatrice des démarches territoriales fin 2023
  - animateur bocage en mars 2024
- Les effets financiers de l'arrêt de travail, puis du décès de Brigitte Jaffré, avec notamment en 2025 l'indemnisation des congés non pris et le versement du capital décès auprès des ayants-droit (pris en charge en grande partie par l'assurance des risques statutaires sur l'exercice 2025)
- Les évolutions statutaires et réglementaires (hausse de la valeur du point à mi-2023)
- La création d'une délégation nouvelle pour un vice-président en 2022

Ainsi, pour l'année 2024, l'équipe de l'Edenn était composée de 8 postes, pour un total de 7,5 équivalents-temps plein (ETP) ouverts, et 7,2 pourvus :

Nom	Fonction	Temps de travail
Youenn Fenard	Directeur et animateur de BV	1 ETP
Claire Gérard / Charlotte Bard-Konaté	Assistante administrative	1 ETP
Jean-Luc Maisonneuve	Ingénieur biodiversité Natura 2000	1 ETP
Cédric Barguil	Technicien Usages et Gemapi	1 ETP
Marie Galand	Géomaticienne	0,5 ETP
Damien Jorigné	Animateur des démarches agricoles	1 ETP (0,8 pourvu)
Elodie Larcher	Animatrice des démarches territoriales	1 ETP
Xavier Beaumal (depuis mars 2024)	Animateur anti-transfert	1 ETP
<b>Total</b>		<b>7,5 ETP</b>

Ces postes font l'objet de financements :

- A 60% par l'Agence de l'Eau pour les postes relevant de l'animation du CTEau (5,2 ETP), avec un concours secondaire de la Région Pays de la Loire, ainsi que de l'Etat (poste bocage)
- A 100 % par la Région des Pays de la Loire (crédits européens et régionaux) pour le poste d'animation Natura 2000

Les hypothèses de dépenses envisagées pour la construction du Budget Prévisionnel 2025 se basent sur :

- La stabilité concernant les postes (ajusté à une année complète pour le poste d'animateur bocage), l'ensemble des recrutements envisagés dans le cadre du CTEau étant pourvus.
- L'effet des évolutions statutaires, connues ou prévisibles, notamment relevant de la Prévoyance

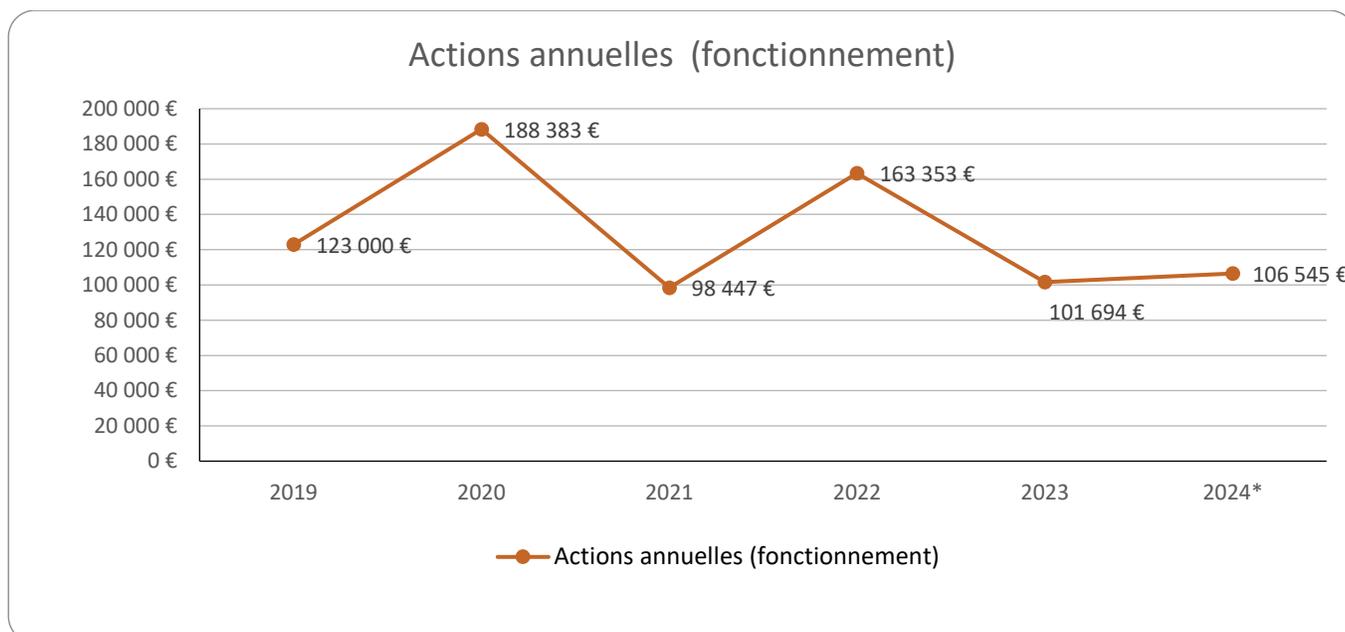
Ceci conduirait à la projection suivante pour le Budget Prévisionnel 2025 :

Poste de dépenses	Montant BP 2024	Projection BP 2025	Evolution
Dépenses de personnel/élus	535 350 €	542 350 €	+1 %

### 3.1.3 Actions annuelles

Les dépenses prises en compte dans ce poste correspondent aux différentes missions de l'Edenn qui ne sont pas réalisées en régie par l'équipe et qui relèvent de la section de fonctionnement.

Par nature, elles sont donc très variables d'une année à l'autre en fonction du programme d'actions retenu, même si l'inscription dans les contrats (CT Eau et Contrats Natura 2000 notamment) permettent de disposer d'une vision pluriannuelle.



On retrouve dans la progression pluriannuelle l'illustration du caractère variable des dépenses liées aux actions.

L'année 2024 est marquée par :

- Des réalisations en hausse vis-à-vis des prévisions concernant les dépenses liées à la communication et à l'accompagnement agricole, qui accompagnent les recrutements réalisés ;
- Ce dynamisme est compensé par l'absence des subventions sur les actions Natura2000 (60 000 € prévus au budget et non engagés), entraînant un report des études correspondantes, ainsi qu'un décalage global concernant le lancement des études sur le volet biodiversité.
- Par ailleurs, si les dépenses liées au volet agricole (accompagnement individuel et collectif) progressent par rapport à l'année précédente, elles restent modestes par rapport aux crédits initialement ouverts, en raison notamment du « coup de frein » annoncé à la mi-année par l'Agence de l'Eau sur ces actions à moyen terme.
- On peut également noter une évolution en cours de l'année concernant la stratégie de reprise du site internet de l'Edenn (travail sur un site intermédiaire en 2024 plutôt qu'une reprise globale), entraînant une économie notable sur ce poste.

Comme pour les dépenses de personnel, ces actions ont fait pour l'essentiel l'objet de subventions dans le cadre du Contrat territorial Eau (à hauteur de 80%) et des contrats Natura 2000 (financement à 100 %).

Les hypothèses de dépenses envisagées pour la construction du Budget Prévisionnel 2025 sont les suivantes :

- Inscription du solde des études engagées dans les années précédentes qui sont encore en cours.
- Inscription des actions prévues au CT Eau pour 2024, et en particulier :
  - o Suivi scientifique de l'Erdre vis-à-vis des cyanobactéries
  - o Outils de sensibilisation et communication (feuille de l'Erdre, communication spécifique au volet agricole, outils de sensibilisations liés au poste d'animation des démarches territoriales, etc.).
  - o Report de l'étude de préfiguration d'une démarche territoriale « espèces exotiques envahissantes », et inscription de l'étude de définition de l'entité Marais de l'Erdre.

Concernant les actions agricoles, le 12<sup>ème</sup> programme de financement de l'Agence de l'eau entrainera une probable réduction, voire une extinction des financements concernant les actions d'accompagnement agricole (individuel et collectif). Pour l'Erdre ces changements entreront en vigueur en 2026, dans le cadre du second CTEau. Cependant, dès l'année 2025, des ajustements sont à prévoir sur les actions d'accompagnement individuel, dont la réalisation s'étale sur plusieurs années.

Les études liées à Natura 2000 nécessitent un positionnement en amont de l'élaboration du Budget 2025. En effet, à ce stade la Région a fait connaître son retour négatif sur le financement des études proposées, et ce pour la troisième année consécutive.

Cependant, il reste possible que des crédits complémentaires soient débloqués en cours de convention, rendant possible leur engagement par avenant.

Il est proposé en 2025 de **ne pas inscrire ces dépenses**, qui pourront faire l'objet d'une décision modificative si besoin en cours d'année.

L'ensemble de ces éléments conduirait à la projection suivante pour le Budget Prévisionnel 2025 :

Poste de dépenses	Montant BP 2024	Projection BP 2025	Evolution
Actions annuelles	366 875 €	219 150 €	-40%

#### 3.1.4 Divers

Cette dernière catégorie regroupe deux lignes budgétaires :

- Les charges exceptionnelles (historiquement consacrées à la gestion d'éventuels trop perçus sur des subventions d'années précédentes)
- Le virement à la section d'investissement, destiné au financement de cette section.

En 2024, il a été inscrit un virement de la section de fonctionnement à l'investissement au-delà du montant minimum lié aux amortissements, afin de couvrir les dépenses liées au programme des travaux anti-transfert inscrit dans l'année. Cependant, compte tenu du décalage des paiements et des recettes, un tel virement n'a pas été nécessaire.

Pour l'élaboration du BP 2025, il est proposé de maintenir ce principe de virement à la section d'investissement, dimensionné pour couvrir la différence entre les dépenses d'investissement des programmes de travaux (anti-transfert et GEMAPI) et les recettes des subventions associées.

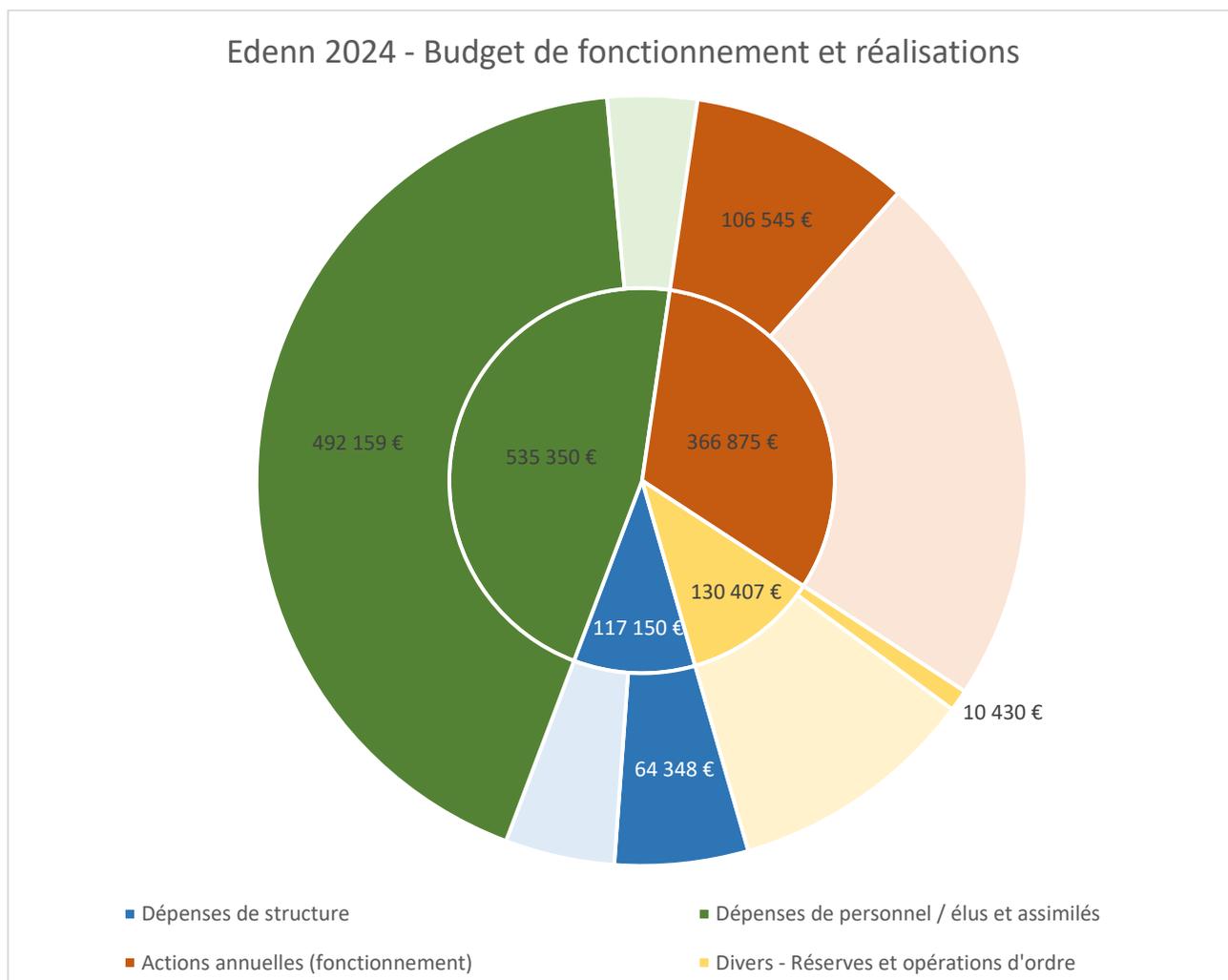
Compte tenu de la situation particulière prévue en investissement pour l'année 2025 (fort volume de travaux, avec un décalage des subventions perçues), **le montant du virement à la section d'investissement anticipé s'établit à un montant élevé.**

L'ensemble de ces éléments conduirait à la projection suivante pour le Budget Prévisionnel 2025 :

Poste de dépenses	Montant BP 2024	Projection BP 2025	Evolution
Divers et opérations d'ordre	130 400 €	357 000 €	+ 174 %

### 3.1.5 Synthèse concernant les dépenses de fonctionnement de l'année 2024

On présente l'état des crédits ouverts au BP 2024 (cercle intérieur) pour chacune des grandes masses de dépenses, croisé avec le niveau de réalisation associé.



### 3.2 Recettes de fonctionnement.

#### 3.2.1 Subventions et recettes des conventions

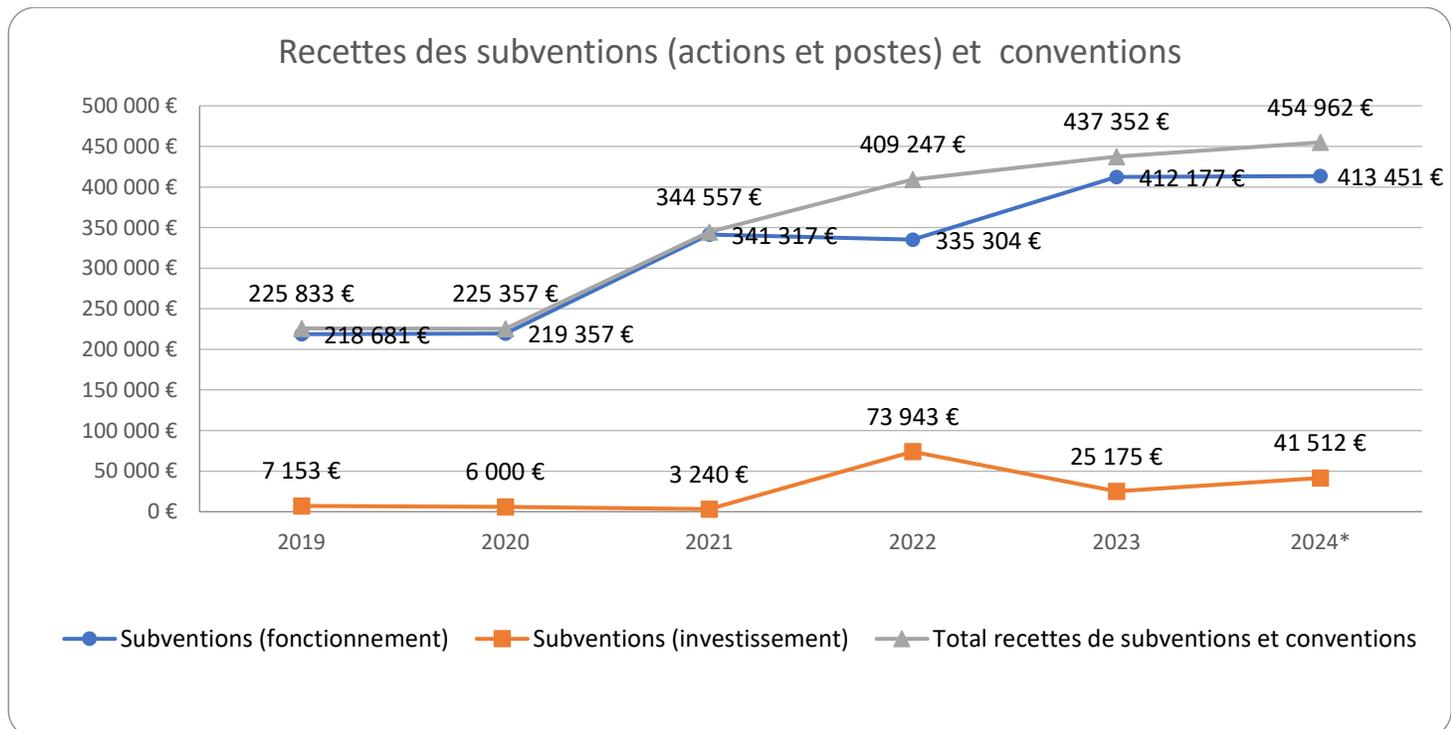
Le poste des subventions comprend les participations des différents financeurs aux activités de l'Edenn :

- Agence de l'Eau Loire Bretagne et Région Pays de la Loire, dans le cadre des différents contrats de bassin versant (CTBV, CRBV, puis CT Eau à partir de 2020)
- Région (crédits européens) pour les dépenses liées aux MAEC
- Etat et Région (crédits européens) pour le financement du volet Natura 2000

Ces subventions financent selon les cas des actions ou des postes. Leur évolution suit en théorie mécaniquement celle des actions inscrites aux différents budgets, mais dans les faits plusieurs années s'écoulent entre l'inscription de la dépense et le solde des actions, puis des subventions, conduisant à des reliquats d'année en année et un lissage des recettes.

Ces crédits sont complétés par les recettes liées à l'exercice des conventions passées par l'Edenn :

- Avec les communes riveraines de l'Erdre et le Département 44 pour le suivi sanitaire lié aux cyanobactéries
- Avec le Département 44 pour le suivi sanitaire cyanobactéries du réservoir de Vioreau
- Jusqu'en 2023, avec les EPCI du bassin versant de l'Erdre sur le département 44 (la COMPA, la CCEG et Nantes Métropole) pour le volet agricole 2021-22, dans le cadre du CTEau 2020-22.



Pour la bonne compréhension des mouvements liés aux subventions, on présente sur le même graphique les recettes des subventions en fonctionnement et en investissement

Après une année haute en 2023, on retrouve en 2024 un retour aux niveaux de 2020-21. Pour autant les dynamiques en jeu sont sensiblement différentes.

En effet, l'année 2024 n'aura connu aucune recette liée aux dépenses Natura 2000, les contrats retrouvant le rythme de versements une année sur deux en fin de convention biennale (solde de la convention précédente et acompte de la convention à venir).

Les recettes de subvention constatées dans l'année correspondent par conséquent exclusivement aux dossiers liés au CTEau, reflétant la hausse des dépenses (postes, actions...) des années précédentes.

Les hypothèses de recettes envisagées pour la construction du Budget Prévisionnel 2025 sont les suivantes :

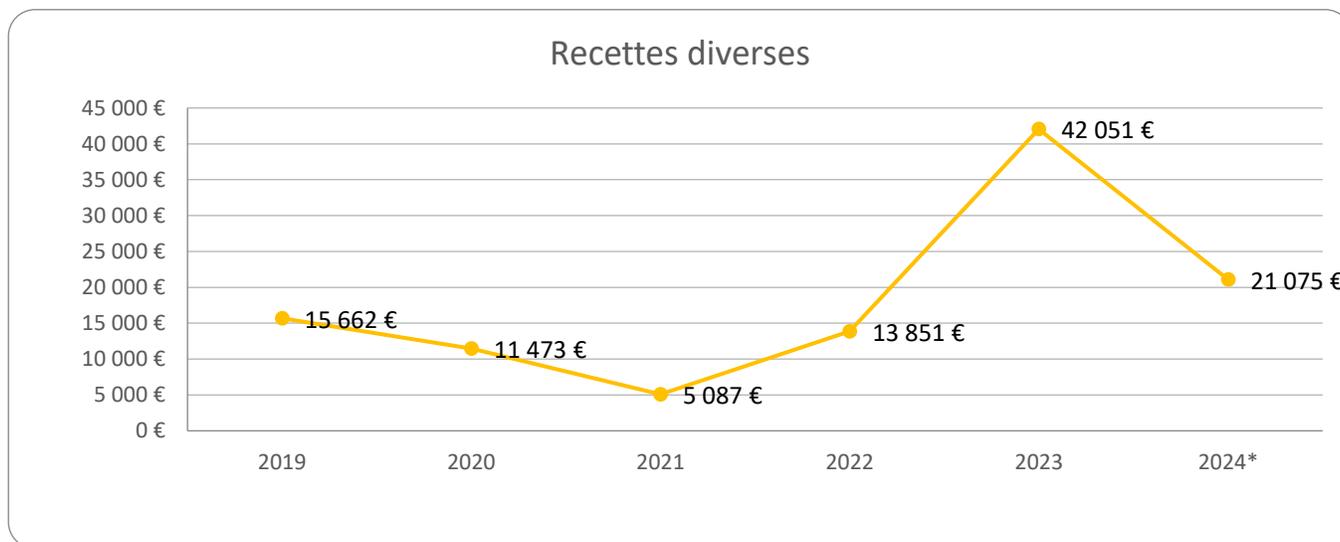
- Inscription de la part des subventions inscrites aux contrats pour les dépenses de l'année (acomptes)
- Inscription des reliquats des subventions et des conventions (suivi sanitaire Erdre et Vioreau) attendues sur les actions des années précédentes

L'ensemble de ces éléments conduirait à la projection suivante pour le Budget Prévisionnel 2025 :

Poste de recettes	Montant BP 2024	Projection BP 2025	Evolution
Recettes de subventions	428 500 €	466 600 €	+9%

### 3.2.2 Recettes diverses

Ce poste comprend des recettes techniques variables selon les années. Pour la période 2022-24, il a été pour l'essentiel marqué par les recettes d'assurance statutaire, liées à l'absence durable d'un membre du personnel de l'Edenn.



Les hypothèses de recettes envisagées pour la construction du Budget Prévisionnel 2025 consistent à l'inscription prévisionnelle des recettes assurancielles attendues en compensation du versement du capital décès, au-delà des provisions habituelles concernant les recettes techniques.

L'ensemble de ces éléments conduirait à la projection suivante pour le Budget Prévisionnel 2025 :

Poste de recettes	Montant BP 2024	Projection BP 2025	Evolution

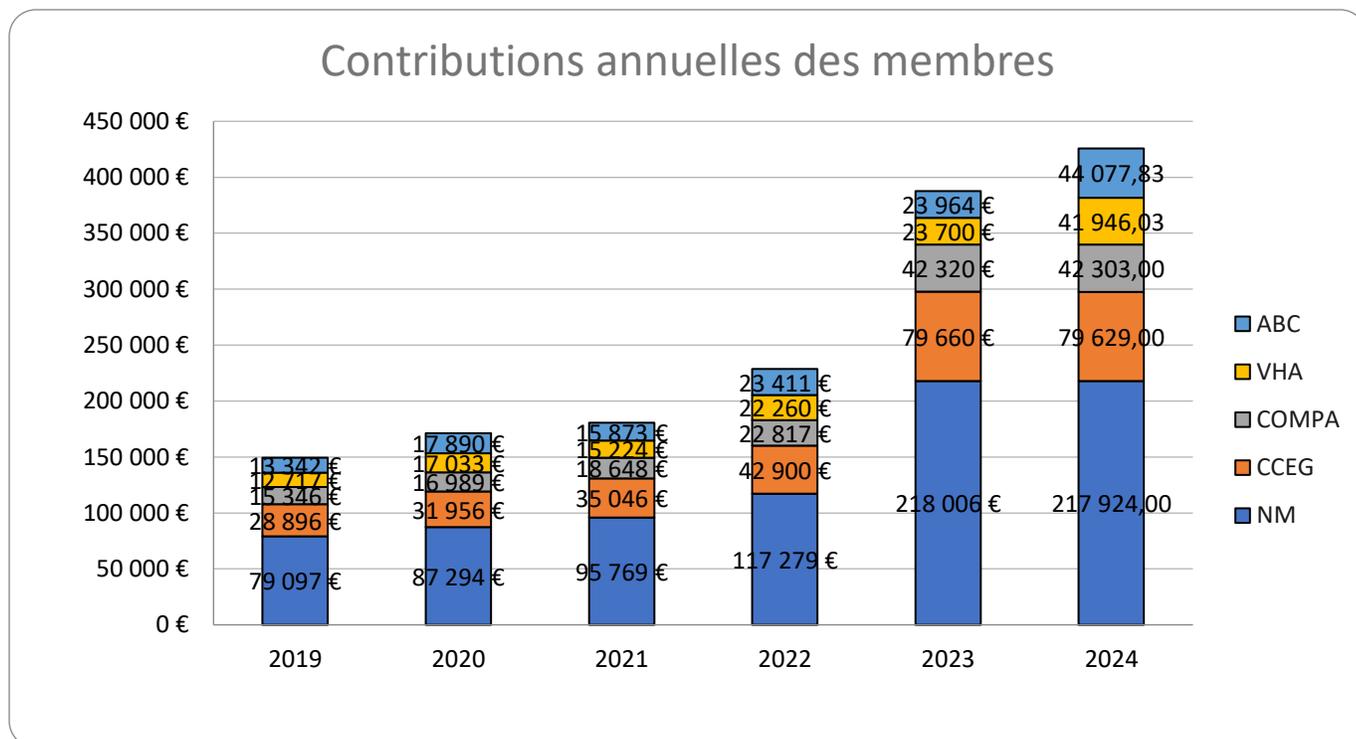
Recettes diverses	33 500 €	22 500 €	-33%
-------------------	----------	----------	------

### 3.2.3 Participations annuelles des membres

Cette catégorie comprend les participations statutaires des collectivités membres de l'Edenn. Les statuts prévoient que la prise en charge des dépenses, déduction faite d'éventuelles aides et subventions extérieures est répartie entre les membres, selon une clé de financement de 80% en fonction de la population sur le bassin versant et de 20 % en fonction de la superficie sur le bassin versant :

- Contribution pour les dépenses d'administration générale et d'animation de bassin versant, **pour l'ensemble** des membres de l'Edenn
- Contribution pour les dépenses entrant dans le cadre de la mission Natura 2000 et RAMSAR, pour membres ayant transféré **cette compétence (Nantes Métropole, CCEG et COMPA)**
- Contribution pour les dépenses entrant dans le cadre des compétences GEMAPI (études et travaux) et Lutte contre la pollution, pour les membres ayant transféré **cette compétence. (CCABC et CCVHA)**

L'évolution des contributions (non compris la participation au volet agricole, comptée à part pour la période 2021-2022) est la suivante :



Jusqu'au budget 2022, les recettes de l'Edenn liées aux participations statutaires ont été dimensionnées de manière à maintenir la structure en déficit annuel et consommer ainsi des réserves financières jugées inappropriées. Le Comité Syndical a cependant choisi, en 2020 puis en 2021, de voter deux hausses de 10% des contributions concernant les compétences partagées, sans remettre en cause le principe de sous-abondement.

En 2022, le montant des participations concernant ces compétences transversales a été calé sur le « premier montant d'équilibre » déterminé à l'issue des études financières menées en 2020-2021. Ce montant a été déterminé comme permettant un financement de l'Edenn dans les conditions d'exercice de ses compétences sur la période 2018-2022, tout en permettant la stabilisation des finances autour d'un niveau de trésorerie permettant le portage des décalages de subventions, fixé entre 200 et 250 000 €.

En 2023, l'Edenn a calé ses participations pour assurer le financement des actions inscrites au CTEau pour la période 2023-2026, selon les hypothèses inscrites à l'étude de prospective financière, et ce à l'exception des dépenses liées à l'exercice de la compétence GEMAPI sur le département du Maine et Loire. A cette occasion, il a été rappelé le **principe de stabilité des participations** d'une année sur l'autre.

Dans ce contexte en 2024, l'ajustement des contributions a porté sur le seul volet GEMAPI pour les collectivités du 49, avec un niveau de participation dimensionné pour financer les actions prévues au CTEau pour la période 2024-2028.

En 2025, il est proposé de **stabiliser les participations** pour l'ensemble des membres, avec des ajustements liés aux seules réévaluations à la marge des coûts.

L'ensemble de ces éléments conduirait à la projection suivante pour le Budget Prévisionnel 2025 :

Poste de recettes	Montant BP 2024	Projection BP 2025	Evolution
Participations statutaires	425 880 €	425 145 €	0%

Le détail de l'élaboration de cette projection fait l'objet de la page suivante :

## Débat d'orientation budgétaire 2025 : Eléments de cadrage pour les contributions des membres

### Dépenses à répartir

Dépenses générales et d'animation de BV	350 000 €
Dépenses Natura 2000 + RAMSAR	7 440 €
GEMAPI 49 et lutte contre la pollution	68 440 €
<b>Total</b>	<b>425 880 €</b>

### Coefficients de répartition statutaires

	population sur BV (INSEE 2016)	superficie sur BV (km2)	Coefficient de contribution financière		
			Dépenses générales	Natura 2000	Gemapi
Nantes métropole	183 036	131,18	60,9%	63,0%	
CC Erdre et Gesvres	47 791	321,67	22,2%	23,8%	
CC Pays d'Ancenis	14 558	326,19	11,8%	13,1%	
CC Vallée du Haut Anjou	3 077	77,47	2,7%		47,6%
Anjou Bleu Communauté	3 864	50,58	2,3%		52,4%
<b>Tot.</b>	<b>252 326</b>	<b>907,09</b>			

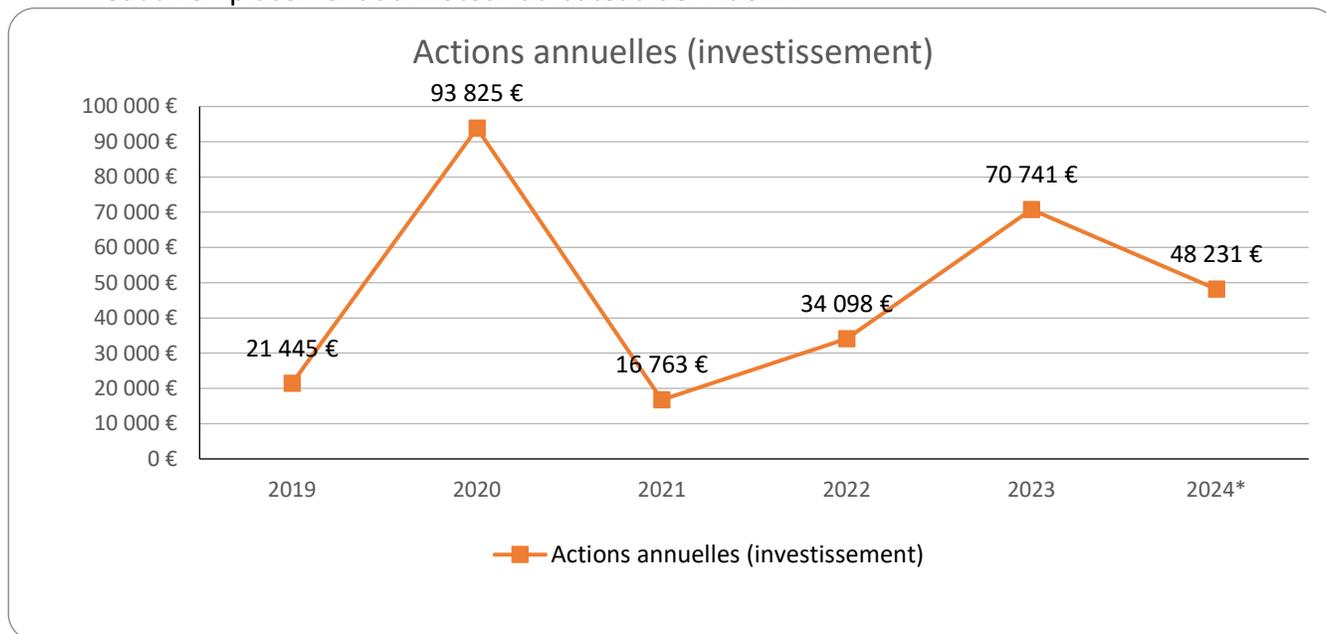
### Montant des contributions correspondantes.

	Historique des contributions (NB : hors volet agricole en 2022)			2025			
				Dépenses générales	Natura 2000	Gemapi	Total
	2022	2023	2024				
Nantes métropole	117 279 €	218 006 €	217 924 €	213 234 €	4 857 €		<b>218 091 €</b>
CC Erdre et Gesvres	42 900 €	79 660 €	79 629 €	77 856 €	1 837 €		<b>79 693 €</b>
CC Pays d'Ancenis	22 817 €	42 320 €	42 303 €	41 327 €	1 011 €		<b>42 338 €</b>
CC Vallée du Haut Anjou	23 211 €	23 700 €	41 946 €	9 393 €		32 078 €	<b>41 470 €</b>
Anjou Bleu Communauté	24 460 €	23 964 €	44 078 €	8 191 €		35 362 €	<b>43 553 €</b>

### 3.3 Dépenses d'investissement

L'année 2024 a été essentiellement consacrée en investissement :

- au solde des actions de plantation de haies du programme de l'hiver 2023-2024, à l'amont et à l'aval du BV ;
- à la réalisation du premier chantier de zone tampon anti-transfert sur le bassin versant du Charbonneau à Carquefou ;
- et au remplacement du moteur du bateau de l'Edenn.



Le calendrier n'a pas permis l'engagement des travaux de rivière dès l'été 2024 comme prévu initialement, n'entraînant par conséquent ni dépenses ni engagements comptables sur ce poste hormis le démarrage des études préalables.

Les hypothèses de dépenses envisagées pour la construction du Budget Prévisionnel 2025 sont les suivantes :

- Couverture de restes à réaliser correspondant aux engagements comptables en 2024 non facturés dans l'année :
  - o travaux anti-transferts (plantation de haies et dispositifs de rétention) inscrits dans le programme agricole pour l'année 2024 (travaux engagés et en partie réalisés, en attente de facturation), soit des reports de crédits de l'ordre de 65 000 €
  - o De la même façon, la facturation par la COMPA du solde de l'étude préalable Sources de l'Erdre amont, dans le cadre de la convention de groupement de commande conclu en 2022, pour un montant à reporter d'env. 25 000 € ;
- Opérations nouvelles pour l'année 2025 :
  - o Inscription des dépenses correspondant à la première année du programme de travaux « Sources de l'Erdre amont » sur les secteurs de la Voisinaie (études et travaux) et de la Bécantinière (études préalables pour des travaux en 2026)
  - o Accompagnement du programme Sources de l'Erdre de la COMPA pour les travaux anti-transfert
  - o Programme de plantation complémentaire, notamment à l'aval du territoire.

- Dépenses d'équipements courant permettant notamment d'assurer les réserves habituelles en cas de casse de véhicules ou du bateau.

L'ensemble de ces éléments conduirait à la projection suivante pour le Budget Prévisionnel 2025 :

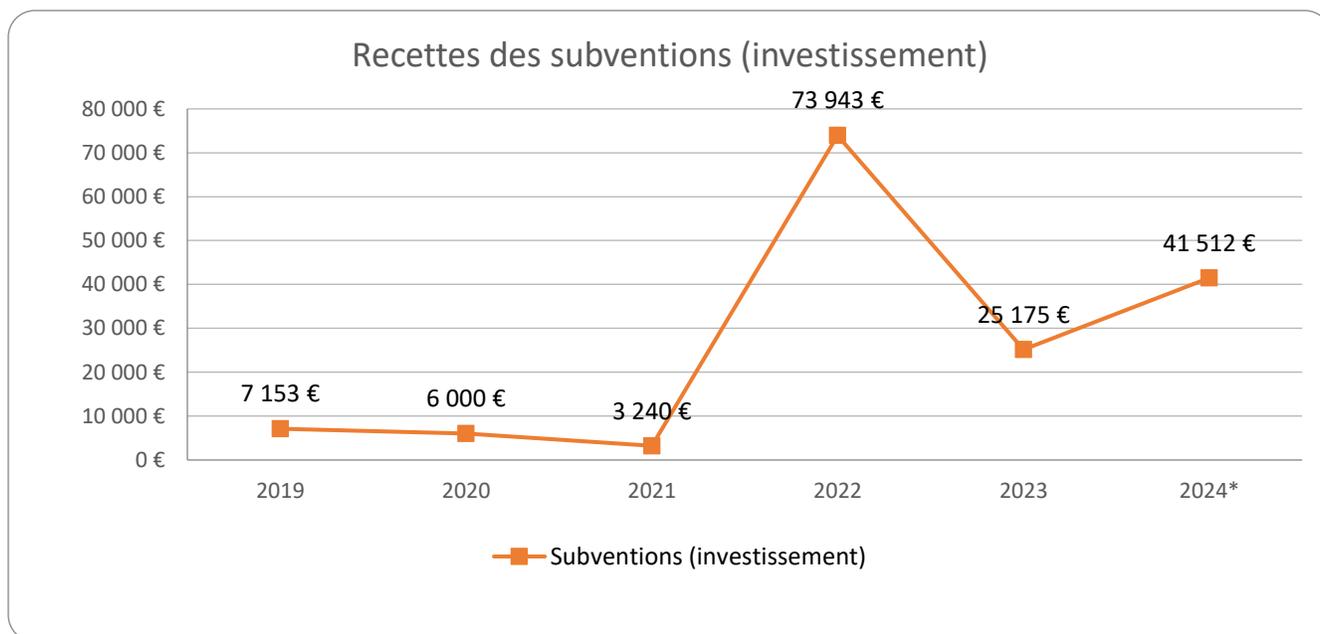
Poste de dépenses	Montant BP 2024	Projection BP 2025	Evolution
Dépenses d'investissement	257 000 €	522 500 €	+ 103%

Cette projection intègre **90 029.72 € de restes à réaliser** en 2024 correspondant à des dépenses réalisées en 2024, en attente de facturation.

### 3.4 Recettes d'investissement.

Les recettes d'investissement comprennent :

- Les subventions sur les dépenses d'investissement inscrites en dépenses, telles que prévues aux contrats territoriaux
- Les dotations aux amortissements, conformément aux exigences comptables et aux durées d'amortissement des équipements adoptées par le Comité Syndical.



En 2024, l'Edenn a perçu les recettes d'investissement liées aux travaux de plantation de haies des programmes 2022-23, ainsi que les amortissements calculés sur la base des immobilisations passées.

Les hypothèses de recettes envisagées pour la construction du Budget Prévisionnel 2025 sont les suivantes :

- Subventions correspondant aux dépenses inscrites, dans le cadre des contrats signés
- Dotations aux amortissements

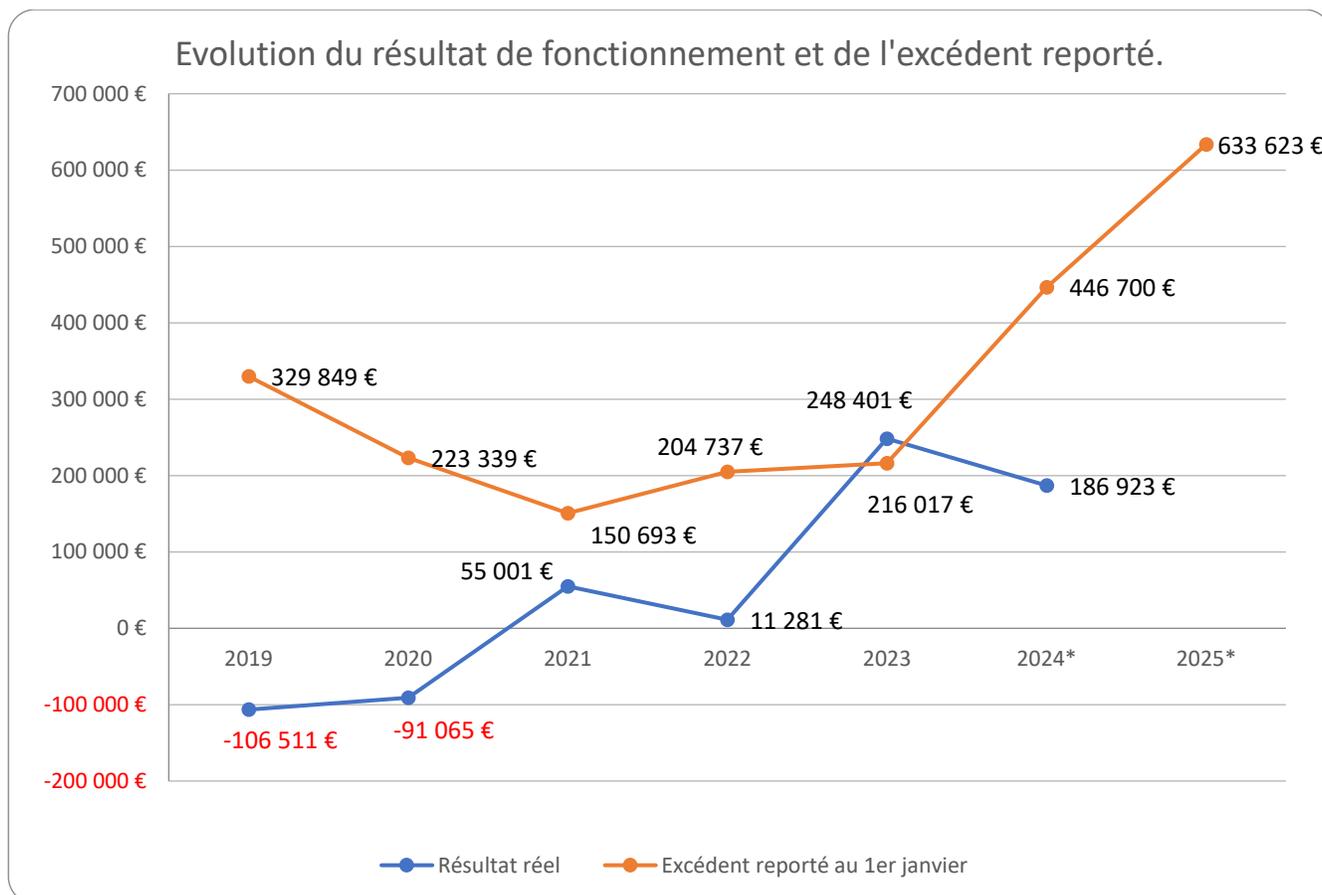
- Virement depuis la section de fonctionnement pour couvrir les dépenses d'investissement liées aux volets agricole et GEMA49.

L'ensemble de ces éléments conduirait à la projection suivante pour le Budget Prévisionnel 2025 :

Poste de recettes	Montant BP 2024	Projection BP 2025	Evolution
Recettes de subvention d'investissement	95 000 €	130 000 €	+ 37 %

## 4 Équilibre général du budget – Fonds de roulement

L'impératif d'équilibre budgétaire nécessite chaque année d'équilibrer chacune des sections (Fonctionnement et Investissement) du budget.



Dans le cas de l'Edenn, les dépenses de fonctionnement ont été structurellement supérieures aux recettes sur la période 2017-2020 ; l'équilibre de la section s'est fait chacune de ces années par la consommation progressive du fonds de roulement qui a été constitué préalablement.

Ainsi, jusqu'en 2020 l'excédent reporté chaque année à l'exercice suivant a été plus faible que l'année précédente du montant du résultat annuel déficitaire.

Les années 2021 et 2022 ont constitué une période de transition : la combinaison d'un relèvement successif des contributions de 10% en 2020 et 2021, liées à des recettes des subventions conjoncturellement hautes, ont permis un équilibre du budget au compte administratif, entraînant une reconstitution partielle du fonds de roulement. Le quasi-équilibre du budget en 2022 a maintenu ce fonds de roulement autour du montant-cible déterminé lors des études financières (200 à 250 000 €)

La période 2023-2024 est marquée par un retour à un déséquilibre entre dépenses et recettes, cette fois-ci en faveur des recettes. En effet, enfin, la fixation des participations des EPCI à un niveau

dimensionné pour le nouveau programme du CTEau 2023-2025 s'est conjugué à un décalage significatif du démarrage des nouvelles actions associées.

Notamment, les deux nouveaux recrutements prévus ont connu un décalage moyen de plus d'un an, avec un double effet :

- Le non-engagement des dépenses de personnel correspondantes
- Et au-delà, le décalage de la mise en œuvre des actions correspondantes, à la fois sur les items d'accompagnement agricole et des missions de sensibilisation-communication.

Il en résulte deux années de report à nouveau prévisionnel à un niveau significativement haut, bien au-delà du niveau d'équilibre de trésorerie (déterminé dans les études financières de 2021 entre 200 et 250 000 € sur la période 2023-2028). Ce mouvement ralentit cependant en 2024 par rapport à l'année 2023, signe de l'effet de rattrapage à la faveur des recrutements notamment.

En 2025, l'équipe stabilisée va permettre le plein engagement des actions, notamment en fonctionnement concernant l'accompagnement des actions territoriales (plaidoyers, actions de sensibilisation et de communication, etc.) ainsi qu'une démarche encore possible sur l'accompagnement individuel et collectif des exploitations agricoles des zones prioritaires (y compris pour les derniers engagements MAEC).

Enfin, la mise en œuvre de la première opération de travaux conjoints GEMA/Anti-transfert sur le secteur de la Voisinaie, ainsi que la contribution aux travaux GEMA de la COMPA sur les aspects anti-transfert vont contribuer à consommer en 2025 les réserves financières constituées, en l'attente des subventions correspondantes.

Enfin, dans un contexte de resserrement à prévoir des subventions publiques sur plusieurs volets (notamment sur les actions d'accompagnement agricole et les postes liés), la question de l'utilisation de ces réserves pour aborder la période 2026-2028 de la stratégie de bassin versant constituera une des questions à arbitrer dans l'année à venir

## 5 Approche pluriannuelle

Les études financières engagées en 2020-21 ont notamment permis de déterminer un niveau stable des participations des collectivités membres de l'Edenn, permettant d'accompagner l'ambition nouvelle de la stratégie de bassin versant à l'échelle de l'ensemble de la période 2023-2028.

Les participations correspondantes ont été établies en 2023 (2024 pour la part des actions GEMAPI), avec l'hypothèse d'un report à l'identique en 2025 formulée dans ce rapport d'orientation budgétaire.

Au-delà, il est proposé de consacrer l'année 2025 à la préparation de la suite de la trajectoire financière de l'Edenn, notamment dans le cadre du second CTEau (prochainement renommé Accord de territoire) 2026-2028.

En effet, plusieurs des hypothèses initiales d'élaboration de la matrice financière 2023-2028 sont en évolution, et notamment :

- Vote en fin 2024 du 12<sup>ème</sup> programme d'intervention financière de l'Agence de l'eau, avec des baisses voire suppressions de subvention sur les questions agricoles, dont l'application sera surtout effective à partir de 2026
- Questionnements parallèles sur le devenir des actions agricoles associées, avec des hypothèses de mobilisation partielles des réserves financières constituées, à chiffrer plus finement
- Impacts de l'évolution générale des coûts des différentes actions et politiques menées par l'Eden : inflation liée aux travaux et études, effets des mesures nationales relatives au coût de personnel, etc.
- Dynamique des travaux, à la fois sur les volets GEMAPI et anti-transfert : coûts, ambition, difficultés éventuelles d'acceptation locale, etc.
- Hypothèses d'anticipation d'autres évolutions dans l'accompagnement des politiques portées par l'Edenn (Région, Département, Etat, etc.)

Cette réflexion financière est à mener en parallèle de la formalisation du second CTEau, tant au niveau de l'ajustement des actions à mener par l'Edenn (volet agricole, inventaires, études, etc.) que de la validation des niveaux d'engagement des financeurs.

Cette étude permettrait idéalement de donner les clés permettant d'arrêter un nouveau pacte financier des participations statutaires pour la période 2026-2028, voire au-delà.